

Suite à un contact avec le camping de la CHAUSSÉLIERE fin de semaine dernière, la gérante nous informe que nous n'avons pas à régler le solde de réservation 1 mois avant le séjour prévu du 13 au 16 mai comme l'indique leurs conditions de vente.

Les participants FFMN auront à régler le solde + le dépôt du chèque de caution à leur arrivée au camping.

Les réservations de bungalows, chalets ou autres sont loin d'être complètes

Cordialement

HATTET Jean Pierre